

Conseil d'arrondissement du 26 novembre 2018

Vœu du groupe écologiste Relatif au réaménagement du quartier Montparnasse

Considérant le vote cette année par le conseil du 14^e arrondissement et le conseil de Paris de la délibération 2018 DU 102 relative au lancement du projet urbain Maine-Montparnasse, qui fixe les grands objectifs d'aménagement du quartier, les modalités de la concertation publique, et autorise la signature d'une convention avec le syndicat principal de copropriété de l'Ensemble Immobilier de la Tour Maine-Montparnasse pour la désignation des équipes d'urbanistes chargées de la maîtrise d'œuvre urbaine ;

Considérant l'ampleur non seulement quatorzienne et parisienne, mais également métropolitaine de ce projet, et que les chantiers de réaménagement du quartier vont s'étendre sur plusieurs années ;

Considérant la nécessité de faire de Paris une ville sobre et résiliente, se fixant les objectifs de la neutralité carbone et du 100% énergie renouvelable conformément à son Plan Climat Air Énergie ;

Considérant l'impératif de solidarité qui doit conduire à prévoir dans ce quartier de nouvelles surfaces pour le logement social et l'hébergement des plus précaires ;

Considérant les nouveaux projets de galeries commerciales prévues dans le quartier, que ce soit dans le centre Gaité, la Gare Montparnasse ou la Tour Montparnasse, et que ces galeries accueilleront majoritairement des grandes enseignes nationales ou internationales de distribution ;

Considérant la nécessité de soutenir et stimuler les fortes dynamiques culturelles de ce quartier, héritages de son histoire contemporaine, qui se caractérisent par la présence de nombreux cinémas, théâtres, musées, galeries d'art, librairies et disquaires ;

Considérant la présence de nombreuses surfaces de bureaux, qui génèrent chaque jour de nombreux flux de migrations pendulaires à l'échelle métropolitaine, voire francilienne ;

Considérant qu'au plan des transports ce quartier Montparnasse est une grande plate-forme de correspondances de trains nationaux et régionaux, métros et bus ; et que la SNCF prévoit une hausse de 50% de la fréquentation de la gare Montparnasse à horizon 2040, conséquence logique d'une politique d'aménagement du territoire centrée sur le développement de métropoles se voulant « compétitives » au plan européen et international ;

Considérant la nécessité d'aménager un quartier accueillant pour le vivant, en améliorant la qualité de vie des habitant-es et visiteurs du quartier à travers le développement d'espaces de respiration et de convivialité fortement végétalisés pour favoriser la biodiversité ;

Considérant les demandes d'une majorité de participant-es aux premiers événements de la concertation, qui réclament un quartier plus vert, convivial, avec davantage d'espaces pour les vélos et piétons ;

Sur proposition du groupe écologiste, le conseil du 14^{ème} arrondissement émet le vœu :

- Que la Ville de Paris s'engage pour la limitation des nouvelles surfaces commerciales dans le quartier, et que la priorité soit donnée à la fois à la préservation du commerce de proximité existant, et aux structures de l'économie sociale et solidaire, et de l'économie circulaire
- Qu'aucune nouvelle surface de bureaux soit créée, et que les surfaces de bureaux existantes fassent l'objet d'un recensement pour voir si certaines sont vacantes et pourraient être mobilisées pour du logement social ou de l'hébergement d'urgence
- Que la densité du bâti soit diminuée dans le quartier, pour laisser de la place à davantage d'espaces végétalisés
- Que concernant le réaménagement de l'espace central situé entre la gare Montparnasse, les rues du départ et de l'arrivée, et le boulevard du Montparnasse, des solutions d'urbanisme circulaire soient étudiées, pour réhabiliter et embellir certains bâtis existants afin de minimiser l'empreinte carbone des chantiers, et que tout aménagement nouveau le soit avec des écomatériaux. L'intérêt de structures modulaires devra également être étudié, car elles permettent un urbanisme évolutif pouvant s'adapter aux changements climatiques à moyen et long terme.
- Que les aménagements futurs du quartier privilégient les mobilités collectives et douces, ce qui passe notamment par de meilleurs accès aux stations de métro et bus, la création de pistes cyclables et des élargissements de trottoir. La piétonnisation de la partie du quartier Edgar Quinet située entre la rue du Départ, l'avenue du Maine, les rues de la Gaité et du Montparnasse et le boulevard du Montparnasse devra également être étudiée.
- Que la rue du commandant Mouchotte soit végétalisée et que davantage d'espace y soit réservé aux mobilités douces ;
- Qu'un processus ambitieux de concertation soit organisé par la ville de Paris tout au long de l'aménagement du quartier, avec la tenue d'ateliers publics d'urbanisme.
- Que la Ville de Paris, à la fois en tant que membre d'Île-de-France Mobilités et interlocuteur privilégié de l'Etat, de la SNCF et de la RATP, s'engage pour un rééquilibrage des flux d'activités et de transports à l'échelle de la métropole du Grand Paris, et de la région Île-de-France. Car c'est un non-sens écologique que des quartiers parisiens comme Montparnasse concentrent une trop grande densité d'emplois et de surfaces commerciales, et cela se fait aussi au détriment d'autres territoires qui connaissent des phénomènes d'appauvrissement et de désertification.